

deux axes de vitesse supérieurs à 30 km/h, un défaut de port de ceinture, ainsi qu'une alcoolémie positive (0,51 mg à l'éthylomètre), dimanche à 6 h 30 à Ecardenville-la-Campagne.

## ■ QUATREMARE

# Refus de priorité : deux blessés

L'accident a été violent : il était environ 13 heures ce mercredi 11 juin lorsqu'une Mégane en provenance de Venon a percuté une Citroën Dyane qui arrivait sur sa droite, au carrefour en patte-d'oie de la CD 82 et de la CD 52. Rapidement sur place, les gendarmes de la brigade de Louviers, soutenu par ceux du Neubourg, les sapeurs-pompiers et le SAMU ont rapidement pu secourir les blessés.

Le conducteur de la Mégane,

un jeune homme de 19 ans, a surtout été choqué et très légèrement blessé. La conductrice de la Dyane, une quadragénaire de Canappeville, plus sérieusement touchée, a été prise en charge par les médecins du SAMU avant d'être transporté au Centre Hospitalier d'Evreux pour des examens de contrôles, tout comme le jeune conducteur.

Selon les premières constatations, l'accident serait dû à un refus de priorité.



pu récupérer, la famille Bourgouin a tout perdu dans le sinistre. « On n'a plus rien à se mettre et mon mari est au chômage », encaissait Fabienne Bourgouin, en début de soirée, jeudi. Dès le lendemain soir, un bel élan de soli-

page 17) ; il en sera de même le week-end des 28 et 29 juin lors de la foire à tout organisée dans le cadre de la fête communale de Nassandres. Le 5 juillet, le FC Serquigny-Nassandres versera une partie des bénéfices du tour-

ou à la mairie de Beaumont-le-Roger).

Des effets personnels (vêtements, chaussures...) et autres objets de première nécessité mais également du mobilier, de l'électroménager, de la vaisselle,

sures peinture 40. Les deux garçons de 17 et 15 ans s'habillent respectivement en taille M et S, la benjamine de 12 ans porte des vêtements taille 14 ans.

Florent Lemaire

## ■ RISLE - Elaboration d'un Plan pluriannuel de restauration et d'entretien

# Cinq ans pour préserver les milieux aquatiques

■ Le SIBVR s'engage dans la réalisation d'un plan quinquennal visant à préserver et améliorer les milieux aquatiques, sur la Risle aval. Une phase de diagnostic vient de démarrer.

Chargé de préserver les milieux aquatiques de la Risle sur son territoire, le Syndicat intercommunal de la basse vallée de la Risle (SIBVR) vient de s'engager dans l'élaboration d'un Plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) sur le bassin de la Risle aval (de Nassandres à Pont-Audemer). Pendant sept mois, la première phase d'étude du PPRE consistera à diagnostiquer le cours, les berges et les zones humides. Les éléments recueillis permettront de réaliser une programmation, sur cinq ans, d'actions d'entretien (taille des arbres, gestion des embâcles...) et de restauration (légère : pose de clôture et d'abreuvoirs, plantation de ripisylve..., et lourde : aménagement des ouvrages hy-



Le PPRE a été présenté aux membres du comité de pilotage le 23 mai dernier.

drauliques, restauration de zones humides...) pour atteindre les objectifs de la Directive cadre sur l'eau européenne, à savoir le bon état écologique des milieux aquatiques. Une troisième phase, réglementaire, d'une durée de deux mois, consistera à présenter les résultats des phases 1 et 2 aux riverains, à travers des réunions publiques.

### Trois secteurs

Présenté le 23 mai aux mem-

bres du comité de pilotage, le projet de PPRE vient d'entrer dans sa phase de diagnostic. Depuis quelques semaines et jusqu'à octobre, les deux agents du SIBVR vont parcourir les quelque 168 km de cours d'eau. Le territoire a été découpé en trois secteurs : Authou, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Montfort-sur-Risle, Pont-Authou et Saint-Philbert-sur-Risle (entre mi-mai et fin juin), Aclou, Brionne, Fontaine-la-Soret, Nassandres (en juillet et août)

et Appeville-dit-Annebault, Condé-sur-Risle, Corneville-sur-Risle, Manneville-sur-Risle, Pont-Audemer (entre septembre et mi-octobre). Un arrêté préfectoral autorise les agents à pénétrer dans les propriétés privées, prairies, bords de rivière, mais également habitations et jardins clos. Vous pouvez dans ce cas convenir d'un rendez-vous avec les techniciens, au 09.66.40.18.09 ou [sibvr@orange.fr](mailto:sibvr@orange.fr)

F.L.

31